

Section BOBCAT

Communiqué de presse

La réunion de négociations du 25 juin à la sous préfecture sous l'égide de la direction départementale du travail et du sous préfet a permis des avancées significatives pour les salariés licenciés.

Prime de départ supra légale :

Talon de 25 000 € par personne plus 1500 € par année de présence à partir de la 4^{ème} année.

Exemple :

Pour un salarié avec 3 ans d'ancienneté : départ avec 25 000€

Pour un salarié avec 10 ans d'ancienneté : départ avec 40 000€ (25 000 + 10 * 1500)

Pour rappel : au début des négociations la Direction proposait un mois de salaire par année de présence avec un minimum de 10800 €.

Congé de reclassement de 9 mois (prolongeable à 12 pour les salariés de plus de 50 ans et salariés handicapés) indemnisé à 65% du salaire brut.

Le service prototype-outillage est maintenu sur le site soit 5 emplois de sauvegardé sur les 6 du service et un départ de l'entreprise qui permet de réduire encore d'une personne le nombre de salariés licenciés.

Prime d'équipe : la perte la prime d'équipe qui représente environ 240 par mois sera dégressive sur 16mois.

Par contre la CFDT déplore la position rigide de la direction qui refuse de revoir à la baisse le nombre de licenciements dans les autres services. Elle a choisi un niveau d'effectif très faible ce qui aura inévitablement des répercussions sur les conditions de travail des salariés restant.

La forte mobilisation des salariés durant les 8 jours de conflit et les conditions dans lesquelles il s'est déroulé ont permis de déboucher sur un accord gagnant pour les salariés.

Les salariés ont repris le travail le lundi 28 juin.

Les élus au CE remettront leur avis à la dernière réunion de CE fixée au mercredi 30 juin

Les lettres de licenciement seront envoyées fin août aux salariés concernés

Contact : G. Bourguenolle DS CFDT/Secrétaire du CE

06 70 26 93 00